

- de l'origine des fonds
- de leur utilisation
- des échanges avec les communes.

A été retenue l'hypothèse de présentation comme suit (*hors reprise excédent*) :

En recettes de fonctionnement

<u>recettes prises en compte :</u>	<u>2008</u>	<u>Rappel 2007</u>
• la DGF	646.810 €	279.215 €
• les dotations de l'Etat :	538.719 €	572.854 €
• Subvention CAF	326.035 €	210.185 €
• le produit des services :	334.244 €	333.992 €
• Compensation négative de communes :	29.048 €	29.048 €
• solde de TP (communauté) :	285.461 €	233.138 €
• Fonds de péréquation / compens TP :	90.362 €	86.545 €
• Remboursement de charges de personnel :	38.668 €	37.815 €
• Produits divers :	39.488 €	1.738 €
Sous-total	2.328.835 €	1.783.928 €
Dépenses exclues :		
TP retournée aux Commune (avec Dot. Solidarité) :	815.810 €	805.394 €
Produit de la restauration scolaire d'Etréchy :	176.148 €	166.115 €
Taxe Ordures Ménagères :	1.562.837 €	1.580.680 €
Sous-total	2.554.795 €	2.552.189 €
Total général	4.883.630 €	4.336.117 €

En dépenses de fonctionnement

<u>dépenses prises en compte :</u>		<u>Rappel 2007</u>
• charges à caractère général :	519.990 €	566.786 €
• charges de personnel :	1.039.480 €	1.020.066 €
• autres charges de gestion courante :	337.486 € (*)	161.843 €
• charges exceptionnelles, amortissements :	33.893 €	14.201 €
• dotation de solidarité :	41.510 €	31.094 €
• charges financières :	2.786 €	
sous-total	1.975.145 €	1.793.990 €
dépenses exclues		
Dotation de compensation (hors Dot. Solidarité) :	774.300 €	774.300 €
Taxe Ordures Ménagères	1.562.837 €	1.580.680 €
Restauration scolaire Etréchy	176.148 €	166.115 €
Sous total	2.513.285 €	2 521 095 €
Total général	4.488.430 €	4.315 085 €

(*) dont 44 290 € correspondant au remboursement de prestations CAF à Lardy

Les charges à caractère général comprennent les frais d'électricité, l'entretien des locaux, l'entretien de la voirie, les catalogues et imprimés, les coûts de maintenance, etc, et surtout :

- les redevances pour autres prestations : 275.129 € dont 78.266 € correspondent au règlement à Lardy des frais liés à la fréquentation du Centre de Loisirs, et 19.726 € au règlement en retour aux communes de la part forfaitaire pour entretien de la voirie communautaire. (La

présentation analytique exclut de cet article le remboursement de la restauration scolaire à la commune d'Etréchy).

- les remboursements autres organismes : 177.257 € qui correspondent au remboursement aux communes des frais de personnel mis à disposition minoré de celui opéré par Etréchy pour le Service Minimum d'Accueil. *(La présentation analytique exclut ce poste de ce chapitre pour l'intégrer dans celui des frais de personnel).*

Les charges de personnel ne concernent, dans le document budgétaire, au chapitre 012, que les seuls agents placés sous statut intercommunal (policiers, agents administratifs pour la monétisation et l'Aide à la recherche d'emploi, l'animation et l'entretien des locaux).

Toutefois, dans cette présentation analytique, les remboursements des frais de personnels mis à disposition de la C.C pour l'accueil périscolaire, les centres de loisirs ou la gestion administrative de la Communauté ont été ajoutés.

Les autres charges de gestion courante comprennent les indemnités et cotisations des élus, les contributions aux syndicats intercommunaux (hors ordures ménagères) et les subventions aux associations (P'tits Loups et Diabolos, Savaren, etc).

En recettes d'investissement

- budget prévu : 2.369.441 €
- budget réalisé : 978.182 €

Trois lignes sont particulièrement importantes

- les dotations, Fonds divers, réserve : 353.189 € (FCTVA)
- les subventions reçues : 422.104 €
- l'emprunt : 165.000 €

Les recettes d'investissements pour 2008 sont liées pour l'essentiel à la construction de la crèche des P'tits Loups, y compris l'emprunt.

En dépenses d'investissement

- budget prévu : 2.369.441 €
- budget réalisé : 1.098.389 €

L'on retrouve les crédits correspondant à la construction de la crèche des P'tits Loups, (et dans un moindre volume celle de Bourdy) principalement aux articles

- 2313 - Immobilisations en cours : 895.125 €
- 2184 - mobiliers : 28.275 €
- 2188 - matériel : 10.497 €

S'ajoutent les crédits concernant les travaux de voirie (98.559 €) et les honoraires pour l'élaboration du SCoT (44.574 €).

VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

La ventilation par activité des dépenses totales de fonctionnement pour 2008 peut être synthétisée de la manière suivante (les montants sont donnés en valeur résiduelle, déduction faite des participations reçues autres que la TP) :

Coûts administratifs (salaires chargés des fonctionnaires, indemnités des élus, frais divers de fonctionnement comme l'affranchissement et télécommunications, etc) : 225.699 € (Rappel 2005 : 222.139 €, 2006 : 236.178 €, 2007 : 242.759 €)

Coût Police (salaires chargés des fonctionnaires, entretien des locaux et véhicule, frais de fonctionnement) : 103.140 € (Rappel 2005 : 69.169 €, 2006 : 44.665 €, 2007 : 110.483 €)

Coût Petite Enfance (avec RAM) (salaires chargés des fonctionnaires, dispositif Béb'Essonne, subventions P'tits Loups et Diabolos) : **71.336 €** (*Rappel 2006 : 40.254 €, 2007 : 55.906 €*)

➤ Les coûts d'investissement pour 2008 s'établissent à 933.884 €, portant ainsi le montant total des crédits affectés à cette compétence à **1.005.220 €**

Coût Accueils périscolaires et Centre de Loisirs (salaires chargés, frais de fonctionnement) : **391.109 €** (*Rappel 2005 : 533.112 €, 2006 : 570.120 €, 2007 : 370.845 €*)

➤ auxquels il convient d'ajouter 8.855 € de crédits d'investissement, portant ainsi le coût global pour cette compétence à **399.964 €**

Coût Accueil des adolescents (salaires chargés, frais de fonctionnement) **54.379 €** (*Rappel 2005 : 41.097 €, 2006 : 53.006 €, 2007 : 54.831 €*)

➤ auxquels il convient d'ajouter 969 € de crédits d'investissement, portant ainsi le coût global pour cette compétence à **55.348 €**

Coût Voirie (fonctionnement + investissement) : **139.947 €** (*Rappel 2005 : 146.379 €, 2006 : 168.487 €, 2007 : 64.514 €*)

Coût Aide à la recherche d'emploi / Développement économique (salaire chargé, frais de fonctionnement, SIMI, ...) : **58.425 €** (*Rappel 2005 : 30.779 €, 2006 : 47.266 €, 2007 : 50.627 €*)

➤ auxquels il convient d'ajouter 4.034 € de crédits d'investissement, portant ainsi le coût global pour cette compétence à **62.459 €**

Coût Aménagement espace et environnement (Plateau de Mauchamps, SIVSO, Juine, étude Scot) : **66.898 €** (*Rappel 2005 : 67.375 €, 2006 : 113.986 €, 2007 : 180.992 €*)

Coût Communication (salaire chargé du personnel journal) : **10.334 €** (*Rappel 2005 : 23.666 €, 2006 : 9.678 €, 2007 : 7.284 €*)

Cette présentation exclut également toutes les opérations « de transit » comme la Dotation de Compensation, le retour du produit de la restauration scolaire à Etréchy ou les Ordures Ménagères. Elle exclut également la Dotation de Solidarité. Elle permet, au-delà de la simple analyse des données budgétaires, de mesurer précisément l'action véritable de la Communauté, sur ses propres moyens.

Par rapport aux différents ratios de l'an passé, il est rappelé que cette présentation est faite pour la première fois en cumulant Fonctionnement et Investissement. Ce cumul permet d'avoir une vision plus complète de l'importance de l'action dans chacun des domaines de compétence.

Compte tenu de la construction des structures d'accueil de la Petite Enfance, il est évident que l'action prioritaire de la Communauté réside dans cette compétence particulière.

Par contre, si l'on exclut l'investissement de cette analyse, la compétence « Accueils périscolaires et Centres de loisirs » reste prédominante (38,24 % en 2008 contre 32% en 2007), les autres compétences restant relativement stables.

LES RELATIONS FINANCIERES AVEC LES COMMUNES MEMBRES.

La Communauté organise également un retour financier vers les communes,

- en restitution de l'excédent de TP perçue au-delà du coût des charges transférées,
- en paiement de prestations (personnels et locaux mis à disposition, remboursement de l'affranchissement et reprographie de documents, etc)
- par l'établissement d'une dotation de solidarité

Cette masse financière se répartit entre les communes comme suit :

Année 2007	Retour TP vers Commune	Remboursement Frais de perso	Remboursement Frais de Fonct.	Dotation de solidarité	Total
AUVERS	14 026,92 €	12 986,37 €	6 237,50 €		33 250,79
BOISSY	179 230,81 €	10 326,11 €	7 969,14 €		197 526,06
BOURAY	80 460,03 €	19 872,16 €	8 862,62 €		109 194,81
CHAMARANDE	4 460,54 €	2 776,21 €	4 070,55 €	8 418,00 €	19 725,30
CHAUFFOUR	7 564,24 €		141,04 €		7 705,28
ETRECHY	344 462,15 €	98 467,56 €	223 445,62 €	26 768,00 €	693 143,33
JANVILLE	12 732,94 €	17 576,32 €	6 874,12 €		37 183,38
MAUCHAMPS	131 362,80 €		1 211,96 €		132 574,76
ST SULPICE				1 142,00 €	1 142,00
SOUZY				1 064,00 €	1 064,00
TORFOU			594,50 €		594,50
VILLECONIN		3 678,67 €	2 586,40 €	1 585,00 €	7850,0
VILLENEUVE		5 023,19 €	1 356,18 €	2 533,00 €	8 912,37
Total	774 300,43 €	170 706,59 €	263 349,63 €	41 510,00 €	1 249 866,65
%	61,95%	13,66%	21,07%	3,32%	

1/ la masse financière retournée aux communes en 2006 s'établissait à 1 064 731,89 €, 1 183 247,78 € en 2007.

2/ le remboursement de frais de personnel pour Etréchy tient compte du retour de la Commune vers la CC des coûts liés à la mise en œuvre du Service Minimum d'Accueil dans les écoles (14.734,54 €).

A contrario, certaines communes ne disposant pas d'un produit de TP suffisant pour couvrir le montant des charges qu'elles ont transférées versent à la Communauté une contribution complémentaire. Ces communes ont donc versé les sommes suivantes en 2008 :

St Sulpice	2 869,78 €
Souzy la Briche	8 666,99 €
Tor fou	2 904,42 €
Villeconin	12 203,39 €
Villeneuve	2 404,15 €
total	29 048,73 €

Compte tenu de la stabilité du montant des charges transférées, la répartition des masses financières retournées aux communes ne connaît pas non plus de grandes variations.

Le changement essentiel dans cette répartition trouve sa source dans le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire, qui résulte de la progression des assiettes communales de la Taxe Professionnelle.

LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE (TPU)

L'instauration de la TPU s'est accompagnée d'une obligation d'harmonisation des taux sur une période que le Conseil Communautaire a fixé dès l'origine à 12 ans. Le taux unique adopté est établi à 10,32 %.

Le produit total collecté de cette taxe est versé à la Communauté.

La Communauté en retourne ensuite une part aux communes, correspondant au produit perçu par chacune d'entre elles l'année précédant la création de la CC (pour 11 communes) à l'adhésion (2 communes), minoré du montant des charges qu'elles ont transférées. Il s'agit d'une obligation légale.

Par voie de conséquence, toute modification dans l'assiette de cet impôt est importante :

- une minoration constitue un appauvrissement de la Communauté puisqu'elle devra – sauf mise en œuvre d'un dispositif de mutualisation de perte – puiser dans ses ressources pour répondre à son obligation
- une augmentation participe à doter la communauté de moyens financiers nouveaux.

Au-delà de ce constat, il ne faut pas perdre de vue que le montant de la DGF s'indexe aussi sur le poids de la TP par rapport à l'imposition « ménage » sur le territoire communautaire...

LES BASES DE LA TP

Evolution des bases
2003-2008

Communes	bases 2003	bases 2004	bases 2005	bases 2006	bases 2007	bases 2008
Auvers St Georges	626 800 €	803 611 €	729 141 €	446 119 €	479 768 €	579 643 €
Boissy le Cutté		679 900 €	394 081 €	401 173 €	429 262 €	649 728 €
Bouray sur Juine	1 013 000 €	746 263 €	787 404 €	804 088 €	795 300 €	1 006 390 €
Chamarande	308 600 €	733 434 €	643 368 €	366 805 €	497 414 €	543 856 €
Chauffour les Etréchy	152 300 €	147 745 €	140 761 €	148 694 €	139 622 €	138 675 €
Etréchy	4 421 800 €	4 570 033 €	4 819 293 €	5 234 508 €	5 238 320 €	5 573 064 €
Janville sur Juine	440 300 €	456 970 €	470 593 €	472 699 €	457 106 €	443 669 €
Mauchamps	102 000 €	1 190 509 €	1 090 988 €	968 992 €	972 815 €	1 001 476 €
St Sulpice de Favières		78 300 €	87 154 €	98 740 €	87 547 €	103 065 €
Souzy la Briche	12 900 €	12 802 €	15 965 €	17 492 €	18 733 €	24 576 €
Torfou	13 300 €	12 869 €	13 290 €	12 583 €	16 844 €	14 241 €
Villeconin	96 700 €	141 580 €	129 604 €	139 644 €	154 194 €	147 603 €
Villeneuve sur Auvers	247 800 €	284 706 €	281 079 €	318 353 €	329 895 €	369 557 €
	8 404 700 €	9 858 752 €	9 602 721 €	9 429 890 €	9 616 820 €	10 595 543 €

d'où un produit ...

Année	2004	2005	2006	2007	2008
Produit de TP	939 409,00 €	1 030 504,00 €	1 013 954,00 €	1 038 532,00 €	1 093 538,00

Conformément à la Charte de Fonctionnement, l'accroissement des bases de la Taxe Professionnelle doit être réparti entre la commune qui en est à l'origine et la Communauté. Ce partage dans l'effort du développement économique se fait par le biais de l'attribution d'une Dotation de Solidarité.

Elle est calculée aujourd'hui à partir du constat d'un accroissement des bases de 2003 (2004 pour les communes de Boissy le Cutté et St Sulpice de Favières) augmenté de 10%.

En contrepartie, toute diminution de bases entraîne une diminution de produit fiscal que la Commune concernée devra recouvrer avant de pouvoir prétendre à cette Dotation.

Cette règle a permis d'attribuer une Dotation de Solidarité en 2008 comme suit :

- Chamarande : 8.418,00 €
- Etréchy : 26.768,00 €
- St Sulpice : 1.142,00 €
- Souzy : 1.064,00 €
- Villeconin : 1.585,00 €
- Villeneuve : 2.533,00 €

LA GESTION DES ORDURES MENAGÈRES ET LA T.E.O.M.

Le transfert de la compétence « Ordures Ménagères » à la Communauté en 2007 a eu pour effets :

- de substituer la Communauté aux communes adhérentes au sein des différents Syndicats Intercommunaux de collecte et/ ou de traitement
- de lui confier
 - o l'organisation de la collecte pour les communes n'appartenant pas à un syndicat de collecte,
 - o la fixation des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, dans les différentes communes.

Compensé en totalité par le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, le coût du service n'a pas d'impact financier négatif sur les finances de la Communauté. Au contraire, ce transfert de compétence, augmentant le coefficient d'intégration fiscale, a permis une bonification substantielle de la D.G.F.

La « physionomie » actuelle du service peut donc se décliner comme ceci (voir schéma en Annexe):

Représentation-substitution au sein des Syndicats de Collecte

- SIRCOM de la Ferté Alais pour les communes d'Auvers St Georges, Boissy le Cutté, Bouray sur Juine, Janville sur Juine, Torfou et Villeneuve sur Auvers
- SICTOM du Hurepoix pour les communes de Mauchamps, St Sulpice de Favières, Souzy la Briche et Villeconin
- SEDRE pour la commune de Chamarande

Représentation-substitution au sein des Syndicats de Traitement

- SUREDOR pour les communes d'Auvers St Georges, Boissy le Cutté, Bouray sur Juine, Chamarande, Etréchy, Janville sur Juine, Torfou et Villeneuve sur Auvers
- SICTOM du Hurepoix pour les communes de Mauchamps, St Sulpice de Favières, Souzy la Briche et Villeconin

Maîtrise d'Ouvrage directe pour la Collecte

- pour les communes d'Etréchy et Chauffour les Etréchy

Cette relative « dispersion » de l'organisation se traduit également, pour l'instant, par une assez forte hétérogénéité des paramètres techniques du service : récipients de collecte, fréquences, type de service pour les encombrants ou les déchets verts, service rendu aux entreprises génératrices de déchets assimilés...

En pratique, sur le plan budgétaire et fiscal :

1/ les syndicats nous font connaître la participation financière attendue de chacune de leurs communes en début d'année, elle représente le produit attendu de la T.E.O.M.,

2/ pour Etréchy et Chauffour les Etréchy, c'est la C.C. elle-même qui en réalise le calcul en fonction des prévisions de tonnages sur ces 2 communes,

3/ le produit attendu de T.E.O.M. est ensuite rapporté aux bases fiscales, propres à chaque commune (et communiquées par les services de l'Etat), pour en déduire les taux communaux de TEOM.

Les modes de détermination du produit attendu varient selon les Syndicats :

- le SIRCOM de la Ferté Alais n'effectue pas de pesée identifiant les tonnages par commune. Il établit donc, à partir de ses charges totales, un coût par habitant identique pour toutes ses communes (les différences apparentes de taux de TEOM pour ces communes ne sont liées qu'à des différences inverses de bases fiscales).
- le SICTOM du Hurepoix a validé une harmonisation des taux sur 3 ans, dont le terme est fixé en 2009.
- Le SEDRE sollicite le coût « réel » du service par commune (échantillonnage de pesées).

A noter que le SICTOM et le SIRCOM ont institué une Redevance Spéciale qui fait payer aux entreprises publiques et privées importantes (au-delà d'un certain volume de bac) le véritable coût d'enlèvement de leur déchets. Cette mesure est une obligation légale depuis la Loi de 1992 sur l'élimination des déchets...peu appliquée à travers le territoire national.

Les différents Syndicats appellent les fonds auprès de la Communauté par 1/12èmes. Pour Etréchy et Chauffour, un règlement direct est effectué auprès du titulaire du marché de collecte et pour le traitement.

Les taux 2008 se sont déclinés comme suit :

Tableau n°1

Communes	Population recensement	Produit attendu 2008	Bases 2008	Bases/hab recens.	Taux 2008	Coût 2008 /hab recen
Auvers St Georges	1065	104 561,70 €	1 302 676	1 223,17	8,03%	98 € 18
Boissy le Cutté	1201	117 914,18 €	866 065	721,12	13,61%	
Bouray sur Jume	1879	184 480,22 €	1 496 773	796,58	12,33%	
Janville sur Jume	1873	183 891,14 €	1 528 684	816,16	12,03%	
Torfou	248	24 348,64 €	185 455	747,80	13,13%	
Villeneuve sur Auvers	600	58 098,00 €	488 329	813,88	11,90%	
Chamarande	1026	92 402,00 €	756 562	737,39	12,21%	90 € 06
Etréchy	6104	582 325,00 €	7 754 460	1 270,39	7,51%	94 € 71
Chauffour	120	7 175,00 €	95 572	796,43	7,51%	
Mauchamps	275	64 906,80 €	649 495	2 361,80	9,99%	

St Sulpice de Favières	317	39 920,64 €	403 464	1 272,75	9,89%	119 € 93 (moyenne)
Souzy la Briche	437	25 348,64 €	253 204	579,41	9,96%	
Villeconin	641	70 227,56 €	707 827	1 104,25	9,92%	

Le produit total de la taxe perçue en 2008 s'est ainsi établi à 1.562.837 €. pour un coût total du service de 1.560.994.84 €. Un versement d'Eco-Emballages de 45.945.75 € (pour Etréchy¹) est aussi à enregistrer en 2008, correspondant aux aides de cet exercice 2008 mais aussi de reliquats de 2007. Ce décalage par rapport aux années civiles rend la détermination du retour d'Eco-Emballages difficile.

Quelle que soit l'entité en charge de la détermination de ces produits, il faut souligner la nécessité absolue d'un juste chiffrage (donc une bonne estimation préalable des tonnages de l'année qui s'amorce) en amont de la fixation du taux. Toute dérive survenant après la délibération fiscale obligerait, en effet, la Communauté à prélever les sommes supplémentaires sur ses fonds propres, non compensés par la T.E.O.M. déjà votée...

Comparaison des coûts de traitement² :

Les communes de la C.C. « entre Juine et Renarde » appartenant à 2 grands ensembles intercommunaux, pour ce qui est du traitement de leurs déchets. (SIREDOM d'une part et SICTOM/SITREVA d'autre part), il est intéressant de comparer leurs coûts de traitement respectifs en 2008.

Tableau n°2

Déchets concernés	Prix traitement H.T. en €/tonne en 2008	
	SIREDOM	SICTOM / SITREVA
Ordures ménagères résiduelles	78,18	80,32 à 111,46 selon apport direct à l'usine ou transfert
Verre	6,24	17,26
Papiers	63,28	84,51
Emballages	271,72	353,33 à 393,19 selon apport direct à l'usine ou transfert
Encombrants	115,47	127,66
Déchets verts	46,12	31,93

On constate qu'hormis les déchets végétaux, où c'est l'inverse, les coûts actuels sont sensiblement plus élevés au SITREVA qu'au SIREDOM.

Productions de déchets constatées :

Cette compétence étant récente, encore largement « déléguée » et de manière « éparse » comme on peut le voir, la C.C. ne dispose pas encore de toutes les données techniques pour en assurer un suivi étroit et synthétique sur son territoire.

¹ Chaque syndicat de collecte perçoit aussi des soutiens d'Eco Emballages, qui interviennent en déduction de leurs charges pour les calculs évoqués plus haut.

² Dans l'état actuel des données obtenues des différents syndicats, la comparaison des coûts de collecte n'est hélas pas réalisable cette année...

Le tableau ci-dessous établit néanmoins un état et une comparaison partiels et indicatifs (ne disposant pour 2008 que des données d'Etréchy/Chauffour, du SIRCOM et du SICTOM) des productions de déchets ramenées à l'habitant.

Tableau n°3

	Poids / Habitant (base pop 2006)			
Déchets concernés	communes du SIRCOM	Etréchy et Chauffour	communes du SICTOM Hurepoix	commune du SEDRE
Ordures Ménagères Résiduelles	250,13	290,11	248,9	
Emballages	67,22	71,41	86,35	
Papiers				
Verre				
Encombrants	20,87	18,43	14,1	
Déchets verts	83,08	80,14	76,72	
TOTAL	421,30kg	460,09 kg	426,07 kg	

Nb : pour le SIRCOM et le SICTOM les données sont des moyennes sur chacun de ces syndicats ; les poids réels pour nos propres communes sont sans doute différents, en plus ou en moins s'agissant, par ailleurs, de déchets ménagers et assimilés, l'existence d'un tissu commercial et artisanal + ou - important change également le poids ramené à l'habitant.

En comparaison des chiffres régionaux (base 2007- source ORF), notre territoire produit :

- moins de déchets totaux (492 kg/hab en moyenne en Ile de France et > 500 sur la totalité du SIREDOM),
- moins d'O.M.R. (335 kg/hab en moyenne en Ile de France),
- davantage de déchets végétaux (38 kg/hab/an en moyenne en Ile de France – c'est un constat commun à toute l'Essonne),
- et collecte séparément plus de recyclables (56 kg/hab/an en moyenne en Ile de France).

M. MEUNIER présente le rapport du bilan d'activité de l'accueil périscolaire et des Centres de loisirs avec une augmentation de la fréquentation grâce à la Communauté de Communes. Au niveau de la structure d'accueil des adolescents, les chiffres de la fréquentation se révèlent être en baisse, de part le fait que ces adolescents fréquentent régulièrement le Collège d'Etréchy où un réel travail est effectué notamment avec le théâtre. En ce qui concerne les vacances d'hiver, les inscriptions sont toujours en grande partie pour la tranche d'âge 6 - 11 ans et en augmentation pour les adolescents.

M. MEUNIER précise que les familles seraient très intéressées pour des vacances d'été.

Il faut également noter une stabilisation des prix.

Au niveau des activités sportives, vu l'accroissement de la fréquentation, le recrutement d'un deuxième animateur va être nécessaire.

En ce qui concerne le bilan financier des différents Centres de la Communauté de Communes, on remarque que le coût brut par journée enfant ne correspond pas au tarif extérieur pratiqué. En réalité, ce coût est indiqué hors perception des aides de la CAF.

M. BERNARD demande le montant de la perte de la subvention de la CAF suite à l'abandon de la structure par les jeunes.

M. MEUNIER répond que la perte de la subvention de la CAF sur une structure adolescente n'a pas de conséquence réelle et que le but de la Commune se porte davantage sur l'efficacité et le contact avec les jeunes dont il est difficile de capter l'attention.

M. GAUTRELET demande si les structures d'accueil de la Petite Enfance couvrent les besoins de la Commune.

M. MEUNIER précise que par rapport à 2008, l'accueil est passé de 15.000 heures à 22.000 heures par an grâce à la Communauté de Communes et à l'activité associative de bénévoles. Il indique que, sur Etréchy, il y a 88 places pour 6000 habitants, hors les assistantes maternelles.

M. BERNARD demande une explication sur la différence de restitution de l'excédent de TP pour les communes de Bouray et de Janville

M. BOURGEOIS indique que le retour de TP est calculé sur la base de l'année 2003 majorée de 10%. Une fois cette dotation de solidarité fixée, la Commune de Bouray sur Juine a connu un sinistre industriel, ce qui lui a fait perdre 30 à 40% de TP.

M. GAUTRELET demande s'il peut y avoir prochainement un Conseil Municipal qui soit essentiellement affecté au devenir de la Communauté de Communes.

M. BOURGEOIS répond que l'Etat ayant actuellement engagé une réflexion sur notamment l'organisation territoriale du pays, ainsi que sur la suppression de la Taxe Professionnelle, il est donc difficile à ce jour, en absence d'éléments, de prendre date pour une telle réunion.

M. GLEYZE souhaiterait que l'on communique la liste des commissions avec les membres qui les composent.

M. BOURGEOIS donnera le nom des responsables des commissions et les vice-présidents communiqueront la liste des membres qui y siègent.

M. BERNARD appuie la demande de M. GAUTRELET pour l'organisation d'une réunion d'information qui permettrait de faire le point sur l'avancement du dossier de Chamarande concernant la base logistique.

M. BOURGEOIS est favorable à la tenue d'une réunion informelle, sans pour autant prendre le formalisme d'un Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal

DIT avoir entendu le rapport d'activité de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde pour l'année 2008.